Préavis N° 34/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CH 204'300.- pour achever la lutte contre les moules invasives.

Commission Technique

Au Conseil Intercommunal du SIDERE

Rapport de la Commission Technique (CoTech) du Conseil Intercommunal chargée d'étudier le préavis n°34/2021-2026.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission Technique du SIDERE s'est réunie le mercredi 13 novembre 2024 dans les locaux du SIDERE à Perroy.

Elle est composée comme suit :

Messieurs: Graber Bernard Président

Chabloz Cédric Membre (excusé)

Fillettaz Alain Membre Mani Robin Membre Tschudin Jacques Membre

Sont également présents, M. François Delafoge président du CODIR, M. Francis Mondoux membre du CODIR, Mme Maud Bauduret cheffe de service, ainsi que la CoFin.

Après les salutations d'usage, le préavis nous a été présenté par M. François Delafoge, et Mme Maud Bauduret ces derniers ont répondu clairement aux nombreuses questions de la CoTech. Nous avons ainsi pu débattre en toute connaissance de cause.

La Commission technique a relevé les points suivants :

Selon le préavis qui nous est présenté, nous arrivons à bout touchant du problème des moules invasives et nous sommes enchantés des solutions trouvées par le CoDir et le bureau d'ingénieur Herter & Wisswmann.

Comme vous pouvez le lire dans le préavis, il nous reste deux points à régler.

Le premier, changer les deux manchons de réparation posés lors des travaux sur la conduite, par quatre demi-coquilles afin de garantir l'étanchéité de cette dernière.

Le second, sortir et évacuer la conduite abandonnée de 240.00 m, du lac.

Nous sommes informés que ces travaux ne sont ni imposés par le canton ni une obligation mais uniquement la volonté du CoDir par conscience écologique, proposition que nous approuvons.

Remarque de la CoTech

La commission technique n'a aucune objection à la réalisation de ces travaux.

Conclusion:

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission Technique vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, d'accepter le préavis 34/2021-2026 tel que présenté.

Mont-sur-Rolle, le 06 décembre 2024

A	u nom	de l	la	Commission	T'ec.	hnique.
---	-------	------	----	------------	-------	---------

Le Président :	Le Rapporteur :
Bernard Graber	Cédric Chabloz
Les Membres :	
Alain Fillettaz	Robin Mani
Jacques Tschudin	